BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

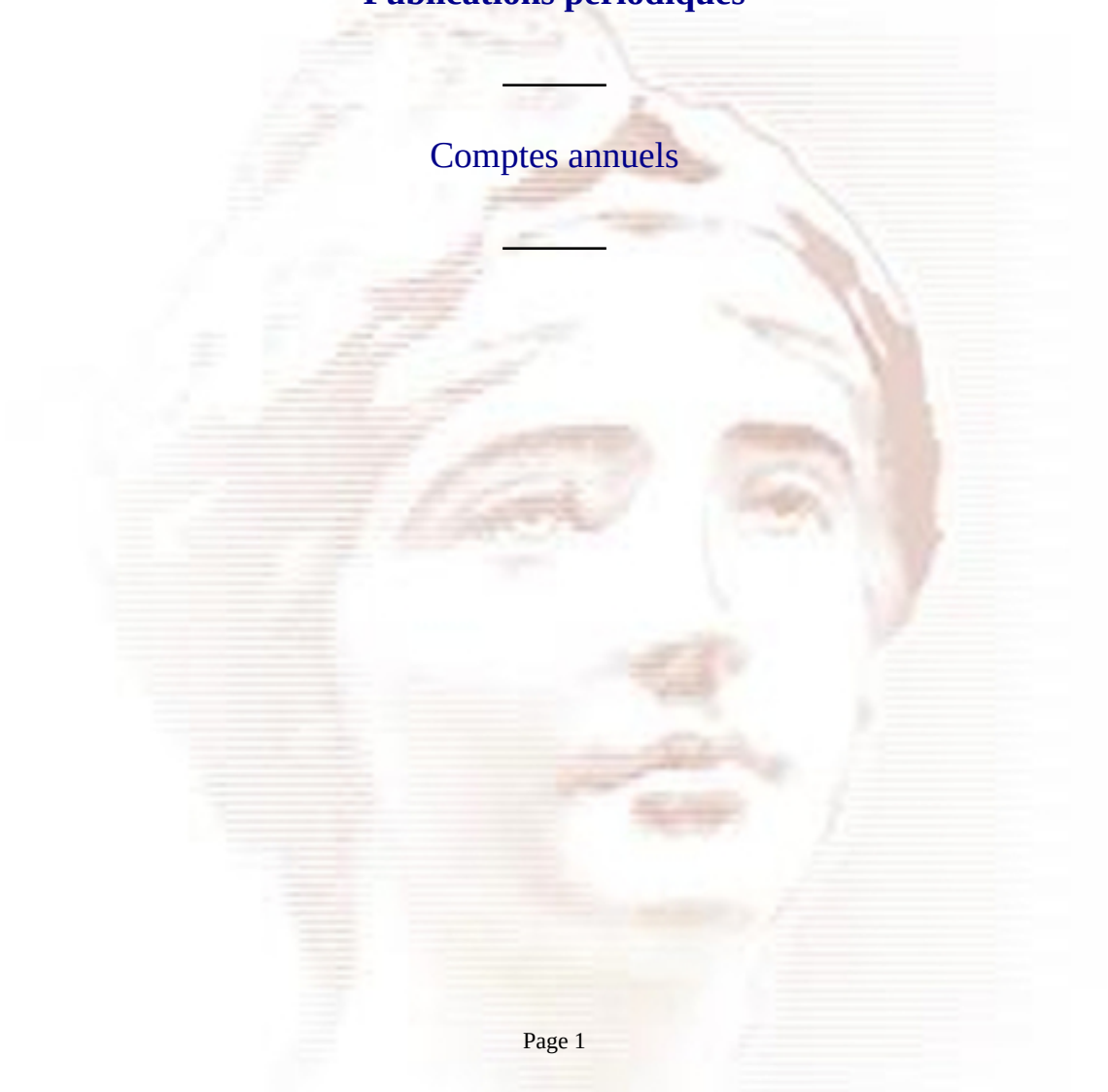
PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels



SOCIETE FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA REUNION « SOFIDER »

Société anonyme au capital de 40 000 000 €
Siège social : 3, rue Labourdonnais – 97400 Saint-Denis de la Réunion
314 539 347 R.C.S. Saint-Denis – APE 6492 Z

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2023

I. – Bilan au 31 décembre 2022

(En milliers d'euros.)

Actif	Notes	2022	2021
Caisses, banques centrales		84	5
Créances sur les établissements de crédit	3.1	82 102	13 854
Opérations avec la clientèle	3.2.1	1 247 841	1 119 833
Actions et autres titres à revenu variable	3.3.1	660	660
Participations et autres titres détenus à long terme		3	4
Parts dans les entreprises liées	3.4.1	551	551
Immobilisations incorporelles	3.5.1	309	7
Immobilisations corporelles	3.5.2	841	973
Autres actifs	3.6	9 631	4 293
Comptes de régularisation	3.7	6 477	4 482
Total de l'actif		1 348 499	1 144 662

Passif	Notes	2022	2021
Dettes envers les établissements de crédit	3.1	1 134 708	933 403
Opérations avec la clientèle	3.2.1	8 427	12 117
Autres passifs	3.6	5 106	1 286
Comptes de régularisation	3.7	66 127	53 950
Provisions	3.8.1	4 678	4 411
Dettes subordonnées	3.11		
Capitaux propres et assimilés	3.9	129 453	139 495
Capital souscrit		40 000	40 000
Primes d'émission		5 224	5 224
Réserves		16 591	16 591
Subventions et fonds publics affectés		1 057	1 066
Report à nouveau		56 058	66 057
Résultat en instance d'approbation			
Résultat de l'exercice (+/-)		10 523	10 557
Total du passif		1 348 499	1 144 662

Hors bilan	Notes	2022	2021
Engagements donnés			
Engagements de financement	4.1.1	48 927	56 318
Engagements de garantie	4.1.2	16 981	15 937
Engagements reçus			
Engagements de financement	4.1.1	0	40 000
Engagements de garantie	4.1.2	893 833	867 245

II. – Compte de résultat

(En milliers d'euros.)	Notes	2022	2021
Intérêts et produits assimilés	5.1	34 640	31 008
Intérêts et charges assimilées	5.1	-13 406	-12 267
Revenus des titres à revenu variable	5.2	4	3
Commissions (produits)	5.3	2 343	2 220
Commissions (charges)	5.3	-43	-28
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.4	0	-103
Autres produits d'exploitation bancaire	5.5	980	692
Autres charges d'exploitation bancaire	5.5	-1 051	-347
Produit net bancaire		23 467	21 178
Charges générales d'exploitation	5.6	-7 899	-7 697
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-271	-179
Résultat brut d'exploitation		15 297	13 302
Coût du risque	5.7	-514	1 422
Résultat d'exploitation		14 784	14 724
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.8	-3	0
Résultat courant avant impôt		14 781	14 724
Impôt sur les bénéfices	5.9	-4 258	-4 167
Résultat net		10 523	10 557

III. – Affectation du résultat

L'Assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Résultat de l'exercice	10 523 368,57 €
Report à nouveau antérieur	56 058 380,21 €
Bénéfice distribuable	66 581 748,78 €
Versement de dividendes	-20 555 150,00 €
Le solde, soit 46 026 598,78 € est reporté à nouveau.	

L'Assemblée générale décide de verser un dividende de 104,50 € par action. Le versement interviendra à compter du 1er juin 2023.

Conformément aux articles 117 quater et 200 A du Code général des impôts, le dividende distribué est soumis (pour son montant brut et sauf dispense sous conditions de revenus) à un prélèvement à la source qui est définitif, sauf option pour l'application du barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce cas, le dividende versé est éligible à l'abattement prévu à l'article 158 3.2° du Code général des impôts et le prélèvement à la source est imputable sur l'impôt dû.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous présentons les dividendes versés au titre des trois derniers exercices :

— 2019 : 0 €.
— 2020 : 0 €.
— 2021 : 20 555 150,00 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

IV. – Annexe des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice 2022 sont consolidés au sein de la BRED située au N°18, Quai de la Rapée 75012 PARIS. Ils présentent les caractéristiques suivantes (En milliers d'euros.) :

Total du bilan avant répartition du résultat	1 348 499
Encours crédit à la clientèle	1 247 841
Capitaux propres et assimilés	129 453
PNB	23 467
Coût du risque	-514
Résultat net	10 523

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I. – Faits marquants de l'exercice

En 2022 la Sofider a continué d'élargir son offre en mettant à disposition de ces clients une offre « Crédits en Magasin », tout en confortant son intervention dans le financement de Véhicules.
Par ailleurs à compter du 1er janvier 2022, la SOFIDER fait partie du groupe fiscal de la BPCE.
Elle est intégrée via le sous-groupe d'intégration fiscale BRED.

II. – Principes comptables et méthodes d'évaluation

A. – Généralités

Les états financiers de la SOFIDER (Groupe BRED) sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable, notamment le règlement ANC 2014-07 relatif à la présentation des états financiers.
Les états financiers sont présentés (En milliers d'euros.) avec un comparatif sur deux exercices, le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2021.

B. – Changement de méthode comptable

Dans le cadre de la présentation des comptes annuels au 31/12/2022, il a été décidé de procéder à un changement de méthode et de règle comptable relatif à la commission des prescripteurs.
Dorénavant, les commissions des prescripteurs sont étalées suivant la méthode de la BRED sur la durée des prêts en MNI.
En 2021 ces commissions étaient comptabilisées en charges d'exploitation.
Le montant des charges comptabilisées est de 152 K€ au lieu de 1 939 K€
Par ailleurs cette opération a fait l'objet d'un reclassement comptable. Les charges étalées font partie du PNB au lieu des charges d'exploitation

C. – Opérations avec la clientèle

Les prêts figurent au bilan pour leur montant (y compris les créances rattachées) après dépréciations constituées en vue de faire face à un risque de non-recouvrement (cf. note 3.2.1).
Les principaux types de prêts accordés par la SOFIDER sont :

- crédits de trésorerie, d'équipement, et immobiliers aux entreprises et professionnels
- crédits de trésorerie et immobiliers aux particuliers

Les intérêts sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire pour leur montant couru, échu et non échu, calculé prorata temporis.
Conformément au règlement ANC 2014-07 les frais dossiers perçus liés à l'octroi des crédits sont étalés sur la durée de vie des contrats.

Dépréciation

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Elles sont déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.
Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles, calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés selon le taux effectif. Les flux prévisionnels sont déterminés selon les catégories de créances sur la base d'historiques de pertes et/ou à dire d'expert puis sont positionnés dans le temps sur la base d'échéanciers déterminés selon des historiques de recouvrement.
Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non-recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque » à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « Intérêts et produits assimilés ».
La reprise de la dépréciation liée au seul passage du temps est enregistrée en « Intérêts et assimilés ».
Quand le risque de crédit est identifié, sur des encours non douteux mais présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale, il est évalué sur la base des pertes de crédit attendues sur leurs durées de vie résiduelles. Ce risque de crédit est constaté sous forme de provision au passif. Depuis le 1er janvier 2018, les modalités d'évaluation de ces encours non douteux sont ainsi alignées avec celles de la norme IFRS 9 de Statut 2 (S2) retenue pour les comptes consolidés.
Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

D. – Titres de placement

Conformément au règlement ANC 2014-07, les règles suivantes sont applicables en fonction de la finalité de l'opération :

- Les titres de placement sont enregistrés à la date d'acquisition, au prix d'achat. Il s'agit d'actions ou de parts sociales de société.
- Les moins-values latentes déterminées par la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité font l'objet d'une dépréciation ligne à ligne sans compensation avec les plus-values latentes constatées.

E. – Parts dans les entreprises liées

Titres de participation :

Conformément au règlement ANC 2014-07, il s'agit des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice, ou d'en assurer le contrôle.

F. – Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au bilan à leur coût historique (prix d'achats et frais accessoires) net de TVA récupérable.
Les amortissements sont pratiqués selon les normes du groupe.

G. – Provisions de passif

Conformément au règlement ANC 2014-03, il s'agit de provisions afférentes à une obligation à l'égard d'un tiers, susceptibles d'entraîner une sortie de ressources sans contrepartie (cf. tableau en note 3.8.2).

Provisions pour risques 453 K€ cf. note 3.8.2

Ces provisions correspondent à des estimations de charges à payer dans le cadre de procédures juridiques et contentieuses.
Risques clients

Provisions dites « S2 »

Les Provisions dites « S2 », destinées à couvrir les pertes attendues sur les encours vifs des contreparties « saines » suite à une dégradation de leur note depuis leur comptabilisation initiale s'élève à 4 225 K€.

H. – Engagements de financement

Les engagements de financement donnés enregistrent les montants restant à verser au titre des conventions de prêts signées avec la clientèle et l'engagement de financement reçu de la BRED.

I. – Engagements de garantie

Les engagements donnés de garantie d'ordre de la clientèle enregistrent :

- Les garanties financières d'achèvement accordées aux promoteurs immobiliers.
- Les cautions bancaires données aux fournisseurs dans le cadre de ces opérations immobilières.
- Les contre-garanties données aux co-bailleurs sur le financement de crédit-bail.
- Autres engagements par signature (cautions diverses)

Les engagements de garantie reçus enregistrent principalement les engagements reçus d'établissements de crédits, fonds de garantie et de la clientèle pour garantir les prêts accordés par la SOFIDER.

J. – Evénements significatifs

Néant

K. – Evénements postérieurs à la clôture

Néant

III. – Notes sur le bilan

3.1. – Opérations interbancaires

Actif (En milliers d'euros.)	2022	2021
Comptes ordinaires	82 102	13 854
Comptes et prêts au jour le jour		
Valeurs et titres reçus en pension au jour le jour		
Valeurs non imputées		
Créances à vue	82 102	13 854
Comptes et prêts à terme		
Prêts subordonnés et participatifs		
Valeurs et titres reçus en pension à terme		
Créances à terme		
Créances rattachées		
Total	82 102	13 854
Créances sur opérations avec le réseau BRED		
A vue	82 102	13 854
A terme		

Passif (En milliers d'euros.)	2022	2021
Comptes ordinaires créditeurs		
Comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs et titres donnés en pension au jour le jour		
Autres sommes dues		
Dettes rattachées à vue		
Dettes à vue	0	0
Comptes et emprunts à terme	1 131 344	930 456
Valeurs et titres donnés en pension à terme		
Dettes rattachées à terme	3 364	2 947
Dettes à terme	1 134 708	933 403
Total	1 134 708	933 403
Dettes sur opérations avec le réseau BRED		
A vue		
A terme	1 132 701	929 213

3.2.1. – Opérations avec la clientèle

Créances sur la clientèle

Actif (En milliers d'euros.)	2022	2021
Créances commerciales	1 179 477	1 058 539
Crédits de trésorerie et de consommation	108 102	76 453
Crédits à l'équipement	193 615	183 001
Crédits à l'habitat	877 760	799 085
Créances rattachées encours sains	1 878	1 680
Prêts à la clientèle financière	18	24
Comptes ordinaires débiteurs	23 629	19 310
Valeurs non imputées	1 473	54
Créances douteuses	62 913	63 340
Dépréciations des créances sur la clientèle	-21 547	-23 114
Total	1 247 841	1 119 833

Dettes vis-à-vis de la clientèle

Passif (En milliers d'euros.)	2022	2021
Autres comptes d'épargne à régime spécial	45	113
Autres comptes et emprunts auprès de la clientèle	3 959	5 759
Dépôts de garantie	1 388	2 122
Autres sommes dues	3 035	4 123
Dettes rattachées		
Total	8 427	12 117

(1) Détail autres comptes et emprunts auprès de la clientèle

(En milliers d'euros.)	2022			2021		
	À vue	À terme	Total	À vue	À terme	Total
Comptes ordinaires créditeurs	3 959		3 959	5 759		5 759
Emprunts auprès de la clientèle financière (1)						
Valeurs et titres donnés en pension livrée						
Autres comptes et emprunts						
Total	3 959		3 959	5 759		5 759

3.2.2. – Opérations avec la clientèle - Répartition des encours de crédit par agents économiques

(En milliers d'euros.)	Créances saines	Créances douteuses		Dont créances douteuses compromises	
	Brut	Brut	Dépréciation individuelle	Brut	Dépréciation individuelle
Sociétés non financières	202 959	15 349	-7 104	11 103	-6 672
Entrepreneurs individuels	72 120	8 329	-2 539	3 894	-1 755
Particuliers	891 816	39 235	-11 904	15 749	-8 768
Administration, associations	12 582				
Total au 31 décembre 2022	1 179 477	62 913	-21 547	30 746	-17 195
Total au 31 décembre 2021	1 058 538	63 340	-23 114	37 071	-20 000

3.3.1. – Effets publics, obligations, actions, autres titres à revenus fixes et variables

Portefeuille titres

(En milliers d'euros.)	2022					2021				
	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total
Montants bruts		1 641			1 641		1 641			1 641
Créances rattachées										
Dépréciations		-980			-980		-980			-980
Actions et autres titres à revenu variable		660			660		660			660
Total		660			660		660			660

Effet publics, obligations et autres titres a revenu fixe

(En milliers d'euros.)	2022				2021			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Titres cotés				0				0
Titres non cotés				0				0
Titres prêtés				0				0
Titres empruntés				0				0
Créances douteuses				0				0
Créances rattachées				0				0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont titres subordonnés				*0*				*0*

Actions et autres titres à revenu variable

(En milliers d'euros.)	2022				2021			
	Transaction	Placement	TAP	Total	Transaction	Placement	TAP	Total
Titres cotés								
Titres non cotés		1 641		1 641		1 641		1 641
Créances rattachées								
Total		1 641		1 641		1 641		1 641

3.4.1. – Evolution des titres de participation et assimilé

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres à long terme

(En milliers d'euros.)	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Conversion	Autres variations	31/12/2022
Participations et autres titres détenus à long terme						0
Parts dans les entreprises liées	3 062					3 062
Valeurs brutes	3 062					3 062
Participations et autres titres à long terme						
Parts dans les entreprises liées	2 512					2 512
Dépréciations	2 512					2 512
Total	551	0	0			551

3.4.2. – Tableau des filiales et participations

Titres de participations, parts dans les entreprises liées et autres titres à long terme

Filiales et participations	Capital 31/12/2022	Capitaux propres autres que le capital y compris FRBG le cas échéant 31/12/2022	Quote-part du capital détenue (En %) 31/12/2022	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2022	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication					
1. Filiales (détenues à + de 50 %)					
Labourdonnais SARL	551	544	100 %	3 062	551
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)					
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas un 1 % du capital de la société astreinte à la publication					
Filiales françaises (ensemble)					
Filiales étrangères (ensemble)					
Certificats d'associations					
Participations dans les sociétés françaises					
Participations dans les sociétés étrangères					
Dont participations dans les sociétés cotées					

Filiales et participations	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés et TSDI en 2022	Montants des cautions et avals donnés par la société en 2022	CA HT ou PNB du dernier exercice écoulé 31/12/2022	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) 31/12/2022	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice en 2022
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication					
1. Filiales (détenues à + de 50 %)					
Labourdonnais SARL		0	34	11	0
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)					
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas un 1 % du capital de la société astreinte à la publication					
Filiales françaises (ensemble)					
Filiales étrangères (ensemble)					
Certificats d'associations					
Participations dans les sociétés françaises					
Participations dans les sociétés étrangères					
Dont participations dans les sociétés cotées					

3.5.1. – Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros.)	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2022
Droits au bail et fonds commerciaux	1 902				1 902
Logiciels	7	385	-7		385
Autres	2 680				2 680
Valeurs brutes	4 589	385	-7	0	4 967
Droits au bail et fonds commerciaux	-1 902				-1 902
Logiciels		-76			-76
Autres	-2 680				-2 680
Dépréciations					
Amortissements et dépréciations	-4 582	-76	0	0	-4 658
Total valeurs nettes	7	309	-7	0	309

3.5.2. – Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros.)	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2022
Terrains	74				74
Constructions	3 500				3 500
Agencements d'exploitation	911	51	-57		905
Autres matériels d'exploitation	105	3	-1		107
Constructions hors d'exploitation	416				416
Agencements hors d'exploitation	24	12			36
Immobilisation en cours	0				0
Immobilisations corporelles d'exploitation	4 591	54	-58	0	4 587
Immobilisations hors exploitation	439	12	0	0	451
Valeurs brutes	5 031	66	-58	0	5 038
Constructions	-3 328	-72			-3 401
Agencements d'exploitation	-301	-102	55		-348
Autres matériels d'exploitation	-15	-18			-33
Constructions hors d'exploitation	-404				-404
Agencements hors d'exploitation	-9	-2			-11
Immobilisations corporelles d'exploitation	-3 645	-192	55	0	-3 782
Immobilisations hors exploitation	-413	-2	0	0	-415
Amortissements et dépréciations	-4 057	-195	55	0	-4 197
Total valeurs nettes	973				841

3.6. – Autres actifs et autres passifs

(En milliers d'euros.)	31/12/2022		31/12/2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes de règlement sur opérations sur titres				
Primes sur instruments conditionnels achetés et vendus				
Dettes sur titres empruntés et autres dettes de titres				
Créances et dettes sociales et fiscales (1)	7 712	4 551	3 691	723
Dépôts de garantie versés et reçus	125		96	
Autres débiteurs divers, autres créditeurs divers (2)	1 794	555	506	563
Total	9 631	5 106	4 293	1 286
(1) dont crédit d'impôt PTZ	*3 635*		*3 691*	
(1) dont impôt sur les sociétés (régime d'intégration fiscale à compter du 01/01/2022)	*4 077*	*4376*		*706*
(2) dont dossiers MURABAHA	*1 296*		*2*	

3.7. – Comptes de régularisation

(En milliers d'euros.)	31/12/2022		31/12/2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Engagements sur devises				
Gains et pertes différés sur instruments financiers à terme de couverture				
Primes et frais d'émission				
Charges / produits constatés d'avance (1)	6 127	63 940	4 225	52 697
Produits à recevoir / Charges à payer	133	1 822	108	886
Valeurs à l'encaissement	216	364	149	364
Autres		1		3
Total	6 477	66 127	4 482	53 950
(1) dont impôt différé PTZ	*4 338*		*4 221*	
(1) dont produits constatés d'avance PTZ		*15 499*		*14 972*
(1) dont produits constatés d'avance MURABAHA		*48 398*		*37 725*
(1) dont commissions prescripteurs constatées d'avance	*1 787*			

3.8.1. – Détail des provisions

(En milliers d'euros.)	31/12/2021	Dotations	Reprises	Utilisations	Conversion	31/12/2022
Provisions pour risques de contrepartie	4 411	712	-245	-200	0	4 678
Provisions pour engagements sociaux	0					0
Provisions pour PEL/CEL						
Provisions pour restructurations	0					0
Portefeuille titres et instruments financiers à terme						
Immobilisations financières						
Promotion immobilière						
Provisions pour impôts	0					0
Autres						
Autres provisions pour risques	0					0
Provisions pour restructurations informatiques						
Autres provisions exceptionnelles						
Provisions exceptionnelles	0	0	0	0	0	0
Total	4 411	712	-245	-200	0	4 678

3.8.2. – Provisions et dépréciations constituées en couverture de risques de contrepartie

(En milliers d'euros.)	31/12/2021	Dotations	Reprises	Utilisations	31/12/2022
Dépréciations sur créances sur la clientèle	23 115	5 892	-5 920	-1 540	21 547
Dépréciations sur autres créances	466				466
Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actifs	23 581	5 892	-5 920	-1 540	22 013
Provisions S2 risque bilan/hors bilan	3 969	352	-95		4 225
Provisions pour risques de contrepartie clientèle	443	360	-150	-200	453
Autres provisions	0		0		0
Provisions pour risques de contrepartie inscrites au passif	4 412	712	-245	-200	4 678
Total	27 993	6 604	-6 165	-1 740	26 691

3.9. – Capitaux propres et assimilés

(En milliers d'euros.)	Capital	Primes d'émission	Réserves/ autres	Report à nouveau	Résultat	Total capitaux propres et assimilés
Total au 31 décembre 2020	40 000	5 224	17 665	56 258	9 799	128 947
Mouvements de l'exercice			-8	9 799	758	10 549
Total au 31 décembre 2021	40 000	5 224	17 657	66 057	10 557	139 495
Impact changement de méthode						
Affectation résultat 2021				10 557	-10 557	0
Distribution de dividendes				-20 555		-20 555
Augmentation de capital						
Autres mouvements			-9			-9
Résultat de la période					10 523	10 523
Total au 31 décembre 2022	40 000	5 224	17 648	56 058	10 523	129 453

3.10. – Durée résiduelle des emplois et ressources

(En milliers d'euros.)	31/12/2022						
	Inférieur à 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non déterminé	Total
Effets publics et valeurs assimilées							
Créances sur les établissements de crédit	82 102						82 102
Opérations avec la clientèle	79 122	19 972	85 119	387 756	675 872		1 247 841
Obligations et autres titres à revenu fixe							
Opérations de crédit-bail et de locations simples							
Total des emplois	161 224	19 972	85 119	387 756	675 872	0	1 329 943
Dettes envers les établissements de crédit	43 780	623	107 130	414 280	568 895		1 134 708
Opérations avec la clientèle	7 039			1 388			8 427
Dettes représentées par un titre							
Dettes subordonnées							
Total des ressources	50 819	623	107 130	415 668	568 895	0	1 143 135

3.11. – Dettes subordonnées

(En milliers d'euros.)	31/12/2022	31/12/2021
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dettes supersubordonnées à durée indéterminée		
Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	0
Dettes rattachées		
Total	0	0

4.1.1. – Engagements reçus et donnés - Engagements de financement

(En milliers d'euros.)	31/12/2022	31/12/2021
Engagements de financement donnés		
En faveur des établissements de crédit		
En faveur de la clientèle	48 927	56 318
Total des engagements de financement donnés	48 927	56 318
Engagements de financement reçus		
D'établissements de crédit	0	40 000
De la clientèle		
Total des engagements de financement reçus	0	40 000

4.1.2. – Engagements reçus et donnés - Engagements de garantie

(En milliers d'euros.)	31/12/2022	31/12/2021
Engagements de garantie donnés		
D'ordre d'établissements de crédit		
D'ordre de la clientèle	16 981	15 937
Total des engagements de garantie donnés	16 981	15 937
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	94 792	102 427
Autres engagements reçus	799 041	764 818
Total des engagements de garantie reçus	893 833	867 245

5.1. – Intérêts, produits et charges assimilés

(En milliers d'euros.)	Exercice 2022			Exercice 2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	67	-13 401	-13 334	127	-12 155	-12 028
Opérations avec la clientèle *	34 572	-5	34 568	30 881	-112	30 769
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Dettes subordonnées						
Autres						
Total	34 640	-13 406	21 234	31 008	-12 267	18 741

** Suite au changement de méthode comptables, les produits sur les opérations avec la clientèle ont été diminués de 152 K€. Ce montant correspond aux commissions des prescripteurs étalées sur la durée des prêts. La comparabilité entre les deux années n'est pas affectée car les commissions des prescripteurs étaient comptabilisées en charges d'exploitation en 2021 (cf. note 5.6).*

5.2. – Revenus des titres à revenu variable

(En milliers d'euros.)	Exercice 2022	Exercice 2021
Actions et autres titres à revenu variable	4	3
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées		
Total	4	3

5.3. – Commissions

(En milliers d'euros.)	Exercice 2022			Exercice 2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de trésorerie et interbancaire		-7	-7		-6	-6
Opérations avec la clientèle	649		649	731		731
Opérations sur titres						
Moyens de paiement						
Opérations de change						
Engagements hors bilan	921		921	839		839
Prestations de services financiers	770	-36	734	647	-22	625
Activités de conseil						
Autres commissions	3		3	3		3
Total	2 343	-43	2 300	2 220	-28	2 192

5.4. – Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilés

(En milliers d'euros.)	Exercice 2022			Exercice 2021		
	Placement	TAP	Total	Placement	TAP	Total
Dépréciations	0		0	-103		-103
Dotations	0		0	-103		-103
Reprises			0			0
Résultat de cession			0			0
Autres éléments						
Total	0	0	0	-103	0	-103

5.5. – Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(En milliers d'euros.)	Exercice 2022			Exercice 2021		
	Produits	Charges	Total	Produits	Charges	Total
Quote-part d'opérations faites en commun						
Refacturations de charges et produits bancaires	61		61	49		49
Produits et charges des activités non bancaires						
Prestations de services informatiques						
Plus value sur cession stock bien						
Autres produits et charges (*)	919	-1 051	-132	643	-347	296
Total	980	-1 051	-71	692	-347	345
(*) dont provisions juridiques	*350*	*360*		*108*		

5.6. – Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros.)	Exercice 2022	Exercice 2021
Salaires et traitements	-201	
Charges de retraite et assimilées	-36	
Autres charges sociales	-57	
Intéressement des salariés	-16	
Participations des salariés	-41	
Impôts et taxes liés aux rémunérations	-10	
Total des frais de personnel	-360	0
Impôts et taxes	-290	-263
Autres charges générales d'exploitation *	-7 271	-7 477
Charges refacturées	22	43
Total des autres charges d'exploitation	-7 539	-7 697
Total	-7 899	-7 697

** En 2021, les commissions des prescripteurs ont été comptabilisées pour 1 800 K€.*

En 2022, suite au changement de méthode et aussi au reclassement (cf. note 5.1), ces commissions ont été étalées sur la durée des prêts. Soit un impact de 152 K€ en MNI.

Par ailleurs en 2022, dans la même rubrique comptable, il a été constaté une régularisation et une augmentation des charges du personnel pour une montant de 1 364 K€.

En 2022, la SOFIDER a embauché pour la première fois 5 personnes pour développer l'activité conso .

5.7. – Coût du risque

(En milliers d'euros.)	Exercice 2022				
	Dotations	Reprises et utilisations	Pertes *	Récupérations sur créances amorties	Total
Dépréciations d'actifs					
Interbancaires					
Clientèle	-5 892	7 279	-1 711	67	-257
Provision collectives					
Provision S2 risque bilan/hors-bilan	-352	95			-257
Titres et débiteurs divers					
Provisions					
Engagements hors bilan					
Provisions pour risque clientèle					
Autres					
Total	-6 244	7 374	-1 711	67	-514

** Le coût de recouvrement sur les dossiers contentieux est inclus dans le montant des pertes pour 157 K€*

(En milliers d'euros.)	Exercice 2021				
	Dotations	Reprises et utilisations	Pertes	Récupérations sur créances amorties	Total
Dépréciations d'actifs					
Interbancaires					
Clientèle	-4 032	6 744	-1 026	12	1 699
Provision collectives					
Provision S2 risque bilan/hors-bilan	-310	33			-277
Titres et débiteurs divers					
Provisions					
Engagements hors bilan					
Provisions pour risque clientèle					
Autres					
Total	-4 342	6 777	-1 026	12	1 422

** Le coût de recouvrement sur les dossiers contentieux est inclus dans le montant des pertes pour 157 K€*

5.8. – Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(En milliers d'euros.)	Exercice 2022				Exercice 2021			
	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total
Dépréciations				0				0
Dotations				0				0
Reprises				0				0
Résultat de cession ou mise au rebut			-3	-3				0
Total	0	0	-3	-3	0	0	0	0

5.9.1. – Impôt sur les sociétés

Détail des impôts sur le résultat 2022

(En milliers d'euros.)	Exercice 2022
Bases imposables aux taux de	25,00 %
Au titre du résultat courant	17 042
Au titre du résultat exceptionnel	
Imputation des déficits	
Bases imposables	
Impôt correspondant	4 260
+ Contributions 3,3 %	115
- Déductions au titre des crédits d'impôts	
Impôt comptabilisé	4 375
Provisions pour retour aux bénéfices des filiales	-
Provisions pour impôts	-
Total	4 375
Impôt société comptabilisé	4 375
Impôt société ID PTZ	-118
	4 258

5.9.2. – Détail du résultat fiscal de l'exercice - passage du résultat comptable au résultat fiscal

(En milliers d'euros.)	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net comptable (A)	10 523	10 557
Impôt social (B)	4 376	4 323
Réintégrations (C)	7 013	5 247
Dépréciations sur actifs immobilisés		
Autres dépréciations et provisions	2 949	1 499
Dotation FRBG		
OPCVM		
Moins-values régime long terme et exonérées		
QP bénéfices sociétés de personnes ou GIE		
Divers	4 064	3 748
Déductions (D)	4 870	4 242
Plus-values long terme exonérées		
Reprises dépréciations et provisions	1 707	1 508
Dividendes		
Reprise FRBG		
Quote-part pertes sociétés de personnes ou GIE		
Amortissement frais acquisition		
Frais de constitution		
Divers	3 163	2 734
Base fiscale à taux normal (A)+(B)+(C)-(D)	17 042	15 885

5.10. – Répartition de l'activité

(En milliers d'euros.)	Activités	
	Exercice 2022	Exercice 2021
Produit net bancaire	23 467	21 178
Frais de gestion	-8 170	-7 876
Résultat brut d'exploitation	15 297	13 302
Coût du risque	-514	1 422
Résultat d'exploitation	14 784	14 724
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-3	
Résultat courant avant impôt	14 781	14 724

6.1. – Honoraires des commissaires aux comptes

Montants (En milliers d'euros.)	Total				PricewaterhouseCoopers Audit				KPMG			
	2022		2021		2022		2021		2022		2021	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit												
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés (2)	92	100 %	96	100 %	46	50 %	48	50 %	46	50 %	48	50 %
Autres diligences et prestations directement liés à la mission du commissaire aux comptes	10	0 %	0	0 %	5	0 %	0	0 %	5	0 %	0	0 %
Total	102	100 %	96	100 %	51	50 %	48	50 %	51	50 %	48	50 %
Variation (%)	6 %				6 %				6 %			

6.2. – Information sur les délais de règlement des clients et fournisseurs

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

— les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,
— les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	2	0	1	0	3
Montant total des factures concernées T.T.C.	128		1 201		1 329
Pourcentage du montant total des achats T.T.C. de l'exercice	Le pourcentage des factures reçues non réglées, à la date de la clôture est inférieur à 1 % du montant total des achats TTC de l'exercice				
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					Néant
Montant total des factures exclues T.T.C.					Néant
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours date de facture				

Factures émises et non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre total des factures concernées T.T.C.					0
Montant total des factures concernées T.T.C.					0
Pourcentage du montant total des achats T.T.C. de l'exercice					
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					Néant
Montant total des factures exclues T.T.C.					Néant
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Date de facture				

6.3. – Implantation dans les pays non coopératifs

L'article L. 511-45-I du Code Monétaire et Financier et l'arrêté du ministre de l'économie du 6 octobre 2009 imposent aux établissements de crédit de publier en annexe de leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations et leurs activités dans les États ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Ces obligations s'inscrivent dans le contexte mondial de lutte contre les territoires non fiscalement coopératifs, issu des différents travaux et sommets de l'OCDE, mais participent également à la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Le Groupe BPCE, dès sa constitution, a adopté une attitude prudente, en informant régulièrement les établissements de ses réseaux des mises à jour des listes de territoires que l'OCDE a considérés comme insuffisamment coopératifs en matière d'échange d'informations en matière fiscale et des conséquences que l'implantation dans de tels territoires pouvaient avoir. Parallèlement, des listes de ces territoires ont été intégrées, pour partie, dans les progiciels utilisés aux fins de prévention du blanchiment de capitaux, et ce en vue d'appliquer une vigilance appropriée aux opérations avec ces États et territoires (mise en œuvre du décret n° 2009-874 du 16 juillet 2009). Au niveau central, un recensement des implantations et activités du groupe dans ces territoires a été réalisé aux fins d'informations des instances de direction.

Cette déclaration se base sur la liste des pays cités dans l'arrêté du 2 mars 2022 pris en application de l'article 238-0-A du Code général des impôts.

Au 31 décembre 2022, La SOFIDER n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantation dans les territoires fiscalement non coopératifs.

V. – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOFIDER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.
L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des commissions des prescripteurs décrit dans la note II.B de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'incidence de la première application de la nouvelle méthode.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Risque Identifié

SOFIDER est exposée aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts à la clientèle.
Les encours de crédits supportant un risque de contrepartie avéré font l'objet de dépréciations déterminées essentiellement sur base individuelle. Ces dépréciations sont évaluées par le management de votre Banque en fonction des flux futurs recouvrables estimés tenant compte des garanties disponibles sur chacun des crédits concernés.
La méthode de dépréciations des créances douteuses est effectuée en fonction de la nature de la créance.

- Pour les créances douteuses :
  - < 45 k €, la dépréciation statistique est identique à celui des créances saines ;
  - > 45 k € dépréciations à dire d'expert, en fonction, de l'évaluation de la capacité du débiteur à régulariser son défaut, de l'estimation des garanties.
- Pour les créances contentieuses :
  - Dépréciations à dire d'expert.

Par ailleurs, SOFIDER enregistre, dans ses comptes sociaux, des dépréciations pour pertes de crédit attendues sur les encours présentant une détérioration significative du risque de crédit. Ces dépréciations sont déterminées principalement sur la base de modèles développés par BPCE intégrant différents paramètres (flux attendus sur la durée de vie de l'instrument financier, probabilité de défaut, taux de perte en cas de défaut, informations prospectives).
Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit étant donné que les crédits octroyés à la clientèle représentent une part significative du bilan et que les provisions induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction, tant dans la détermination des paramètres et modalités de calculs des dépréciations pour pertes attendues sur les encours présentant une détérioration significative du risque de crédit que dans l'appréciation du niveau de provisionnement individuel des encours de crédits en risque avéré.
L'encours de créances à la clientèle au 31 décembre 2022 s'élève à 1 269 M€ contre 1 143 M€ en 2021 (+126 K€) avec un montant de de dépréciation de 22 M€ contre 23 M€ en 2021 (-1 M€). Le coût du risque sur l'exercice 2022 s'élève à -0,5 M€ contre +1,4 M€ en 2021.

Notre réponse

Dépréciation des encours de crédits non douteux présentant une détérioration significative du risque de crédit :
Nos travaux ont principalement consisté :

- à nous assurer de l'existence d'un dispositif de contrôle interne permettant une actualisation à une fréquence appropriée des notations des différentes contreparties,
- à nous assurer de l'existence d'une gouvernance revoyant à une fréquence appropriée le caractère adéquat des modèles de dépréciations, les paramètres utilisés pour le calcul des dépréciations ;
- à apprécier le niveau approprié de ces paramètres utilisés pour les calculs des dépréciations au 31 décembre 2022 ;
- à effectuer des contre-calculs sur les principaux portefeuilles de crédits ;
- à réaliser des contrôles sur le dispositif informatique dans son ensemble mis en place par le Groupe BPCE avec notamment une revue des contrôles généraux informatiques, des interfaces et des contrôles automatisés.

Compte tenu de l'organisation du groupe BPCE, certains des travaux ci-dessus ont été menés avec le support du collège des commissaires aux comptes de BPCE.

Dépréciation sur encours de crédits douteux et douteux compromis :
Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons d'une manière générale, examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle.
Nos travaux ont consisté à apprécier la qualité du dispositif de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses ; du processus de revue de crédit ; du dispositif de valorisation des garanties. Par ailleurs, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risques, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions.
Nous avons également apprécié l'information détaillée en annexe au titre du risque de crédit au 31 décembre 2022.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.
La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :
Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SOFIDER par votre assemblée générale du 28/12/ 2005 pour le cabinet KPMG S.A. et du 28/07/2005 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.
Au 31 décembre 2022, les cabinets KPMG S.A. et PricewaterhouseCoopers Audit étaient dans la 16ème année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.
Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris la Défense, le 15 mai 2023
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	KPMG S.A.
Emmanuel Benoist	Ulrich Sarfati

VII. – Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la société.